



Probleme de gestion de patrimoine

Par **totof82**, le **05/08/2009** à **09:50**

Bonjour,

Ma situation matrimoniale est la suivante : divorcé, 2 enfants (13 ans et 15 ans). Je suis propriétaire d'une maison que je souhaite laisser en héritage à mes enfants à mon décès. Je vis actuellement avec mon amie et nous ne sommes ni mariés ni pacsés. Si je viens à décéder avant la majorité de mes enfants, je ne veux pas que ce soit mon ex-épouse qui gère la succession ou qui ait des droits sur la maison jusqu'à la majorité de mes enfants (ni après d'ailleurs). Est-ce que je peux désigner quelqu'un de mon vivant ? Si je viens à décéder et que mes enfants sont majeurs, je souhaiterais qu'ils puissent jouir pleinement de la maison mais tout en donnant à mon amie la possibilité de récupérer ses biens qu'elle a à l'intérieur et qu'elle puisse avoir un délai raisonnable pour se trouver une maison. Merci d'avance pour votre réponse

Cordialement

Christophe Baraire